



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Présents : Laurys LE MARREC, Laetitia DUPONT, Alain GAUCHET, Sandrine DARRAS, David SANTIAGO, Rosalba DI FAZIO, Annie DELAIR, Nicolas ROBIN, Alexandra VIDAL, François MILIEN, Pauline SPIZZICA, Alexandre RAMES, Gérald TOURRAILLE, Julien GOUGNAUD, Noémie GOURMELEN (15)

Absents : Néant

Le trente et un mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Coudes, légalement convoqué le vingt-quatre mars 2026 par Monsieur Laurys LE MARREC, Maire, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Laurys LE MARREC, Maire de Coudes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. A l'unanimité, Alain GAUCHET est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Le conseil approuve, à **15 voix pour**, le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026, tenue en mairie de Coudes.

2. Commissions

Délibération 005-2026 : Commission contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement intégral des conseils municipaux, il convient de désigner la commission de contrôle, prévue à l'article L19 du code électoral, et chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prises par le Maire et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

La commission de contrôle est composée

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 *visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité* a modifié la composition des commissions de contrôles des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1 000 habitants, **la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.**

Il est également précisé **que la durée du mandat des conseillers municipaux (six ans) est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres des CCLE**, en application de l'article R.7 du code électoral modifié par le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral.

La commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- Deux autres conseillers municipaux, appartenant à la deuxième liste.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

Désigne les membres suivants :

- Pauline SPIZZICA
- Alexandre RAMES
- Alexandra VIDAL
- Gérald TOURRAILLE
- Julien GOUGNAUD

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 006-2026 : Délibération nomination des membres de la Commission Appel d'Offres (CAO)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer les membres composant la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

- Nomme un Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants :
Président : Laurys LE MARREC

Titulaires :

- Laetitia DUPONT
- François MILIEN
- Julien GOUGNAUD

Suppléants :

- Alain GAUCHET
- Nicolas ROBIN
- Noémie GOURMELEN

Délibération 007-2026 : Délibération Commissions Thématiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place des commissions municipales chargées de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au Conseil Municipal. Il propose la création de cinq commissions thématiques.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

Décide de créer cinq commissions thématiques :

- **Commission n° 1** chargée de : Urbanisme, Patrimoine et Cadre de Vie
Membres titulaires : François MILIEN et Laetitia DUPONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Membres suppléants : Alain GAUCHET, Alexandre RAMES, Gérald TOURRAILLE, Nicolas ROBIN

- **Commission n° 2** chargée de : Finances, Stratégie budgétaire
Membres titulaires : Sandrine DARRAS et David SANTIAGO
Membres suppléants : Rosalba DI FAZIO, Laetitia DUPONT, Julien GOUGNAUD
- **Commission n° 3** chargée de : Enfance, Jeunesse et Vie Associative
Membres titulaires : David SANTIAGO et Alexandre RAMES
Membres suppléants : Annie DELAIR, Alexandra VIDAL, Rosalba DI FAZIO, Noémie GOURMELEN
- **Commission n° 4** chargée de : Solidarités, Santé et Séniors
Membres titulaires : Rosalba DI FAZIO et Sandrine DARRAS
Membres suppléants : Annie DELAIR, Alain GAUCHET, Gérald TOURRAILLE
- **Commission n° 5** chargée de : Communication et Participation Citoyenne
Membres titulaires : Pauline SPIZZICA et David SANTIAGO
Membres suppléants : Nicolas ROBIN, Alexandre RAMES, Sandrine DARRAS, Rosalba DI FAZIO, Noémie GOURMELEN

Délibération 008-2026 : Délibération désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie d'Issoire

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune de Coudes doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Issoire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

- **Procède à l'élection** d'un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Issoire,

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

A été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Énergie :

- Monsieur David SANTIAGO

A été élu délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie :

- Monsieur Laurys LE MARREC



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Délibération 009-2026 : Délégations désignation de délégués aux Communes Forestières pour le mandat 2026/2032

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à l'association des Communes Forestières du Puy-De-Dôme,

La commune de Coudes doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront dans les instances de l'association,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

- **Procède à l'élection** d'un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune à l'Association des Communes Forestières du Puy-De-Dôme,

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

A été élu délégué titulaire aux Communes Forestières :

- Monsieur Nicolas ROBIN

A été élu délégué suppléant aux Communes Forestières :

- Madame Laetitia DUPONT

Délibération 010-2026 : Délibération désignation de délégués dans les différents syndicats auxquels adhère la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

- **Procède à la nomination** des conseillers dans les syndicats ci-dessous :

Etablissement Public Foncier EPF Auvergne :

Titulaire : Alexandre RAMES

Suppléant : Alain GAUCHET

Prévention routière :

Titulaire : Pauline SPIZZICA



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Suppléant : Alexandre RAMES

Syndicat Mixte de l'eau :

Titulaire : Laurys LE MARREC

Suppléant : David SANTIAGO

SICTOM Issoire – Brioude :

Titulaire : Alain GAUCHET

Suppléant : Laetitia DUPONT

SIVU Assainissement Collectif Communes : Chadeleuf – Coudes – Neschers – Montpeyroux - Parent

Titulaire : Laurys LE MARREC

Suppléant : François MILIEN

Délibération 011-2026 : Délibération nomination membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Centre Communal d'Action Social est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que le nombre des membres ne peut être supérieur à 16 et ne peut être inférieur à 8.

Le nombre doit être pair puisqu'une moitié est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 15 Voix pour,

- **Décide de fixer à 16 le nombre des membres du CCAS**
- **Dit que 8 seront désignés parmi les membres du Conseil Municipal et 8 désignés par le Maire**

| Membres élus CCAS | Aux membres du CCAS |
|--------------------------|----------------------------|
| Sandrine DARRAS | Marie-Christine JANELA |
| Rosalba DI FAZIO | Rolande SCIAUVAU |
| Annie DELAIR | Martine BEAUMEL |
| Alain GAUCHET | Marie-Claude THOMAS |
| Pauline SPIZZICA | Virgine LE MARREC |
| David SANTIAGO | Béatrice CARLET |
| Alexandre RAMES | Claudette NEUVILLE |
| Gérald TOURRAILLE | Claudette CAILLOT |



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026 A 19 HEURES 30

3. Points divers

- Transport de la famille de Mme Bernard pour lui rendre visite
- Fermeture de classe
- Point dépôt permis au Chanot
- Prévention plots routiers
- Commission logement
- Point travaux école
- Point départ agents
- Information sur câbles électriques coupés chemin du Cuel

La séance est levée à 21 h 00.